

**Téléphonie mobile. Sécurité des enfants.
Le "Contrôle parental", critère majeur de choix d'un opérateur.**

La rentrée approche. C'est une période de cadeaux, comme Noël et le premier janvier. Le téléphone mobile est très demandé. Les parents, grands parents, y consentent pour garder un contact avec les enfants. Le plus demandé, de plus en plus souvent offert, est l'appareil "3G".

C'est un téléphone. Certes. Mais c'est aussi un appareil photo et vidéo, un récepteur de télévision, un support internet avec toutes ses possibilités de communication avec n'importe qui (chats, forums, etc.).

L'éducation de leurs enfants relève d'abord des parents. Ils doivent donc se montrer vigilants. D'abord en parlant et en écoutant leurs enfants. Puis en les informant des risques et des attitudes à prendre (ne donner ni son nom, ni son adresse, ni son n° de téléphone, ne pas accepter de rencontre, etc.).

Et surtout en **installant un système de "contrôle parental" sur l'appareil dès le moment de l'achat.**

Les offres des opérateurs sont multiples, mais elles sont voisines et les prix ne sont pas extrêmement différents pour des matériels identiques.

Le choix des parents pour un opérateur doit donc d'abord se faire sur la maîtrise de la sécurité et de la consommation.

La sécurité repose sur l'éducation et la vigilance des parents, mais aussi sur des moyens techniques. Le "contrôle parental" est basé sur un logiciel placé dans l'appareil qui peut être activé au moment de l'achat. Tous les opérateurs de communications électroniques doivent en mettre un à la disposition des utilisateurs. Il faut cependant comparer les prestations et les prix.

La maîtrise de la consommation relève de l'éducation des enfants. Mais les moyens techniques ne sont pas inutiles.

Les opérateurs proposent, pour la plupart d'entre eux, des systèmes d'alerte ou d'interdiction d'appel au-delà d'un certain seuil. Les prix et les techniques sont variables et l'efficacité l'est tout autant.

Que faire?

- **avant tout achat: Le parent consommateur.**

* Constituer un dossier permettant de comparer les offres (modèle de contrat, fiches tarifaires, "contrôle parental", options diverses, etc.). Tous les opérateurs éditent des brochures ou ont un site internet. Un contrat "téléphonie" engage pour longtemps et est cher.

Un peu de réflexion est donc nécessaire, ne serait-ce que dans un but éducatif à la consommation !

* **Se renseigner en détail** ⁽¹⁾ **sur l'existence du "contrôle parental"**, son prix, ses caractéristiques, son moyen d'activation, etc. et sur les systèmes de maîtrise de la consommation.

Comparer entre les différents opérateurs. Y consacrer le temps nécessaire, malgré l'insistance des enfants.

¹ Dans tous les domaines "techniques", avant d'acheter, il faut s'informer successivement dans plusieurs boutiques pour acquérir de la compétence, en utilisant les informations précédentes pour affiner les questions suivantes dans d'autres boutiques.

* Privilégier les opérateurs qui mettent à votre disposition une documentation détaillée traitant du "contrôle parental", et dont les vendeurs connaissent évidemment sa pratique.

Même si les prix sont, ou paraissent, attractifs, rester circonspect si les informations et la documentation sont superficielles.

- au moment de l'achat. Le parent client.

* Poser toutes les questions. Demander une démonstration. Jusqu'à compréhension.

* Faire activer le "contrôle parental". S'informer sur son fonctionnement, sa mise en œuvre, sa désactivation, etc. (de préférence en l'absence de l'enfant, quitte à revenir ensuite !)

- après l'achat. Le parent éducateur.

* Sensibiliser l'enfant aux risques de l'internet sur mobile, faire son éducation sur les rapports avec des tiers inconnus.

* Sensibiliser l'enfant sur les coûts des options spectaculaires (TV, photo, video, transferts, etc.), sur la qualité relative de certaines prestations (ex : qualité photo ou video).

* en permanence, écouter et parler des contenus et des échanges, se tenir informé des évolutions techniques et des usages nouveaux.

* quelques mots sur la santé des enfants :

a. téléphoner, avec ou sans oreillette, monopolise l'attention. Eviter de téléphoner en se déplaçant, en traversant les rues, au cours d'activité à risques, etc.

b. même si les positions sont encore diverses sur le sujet, il est recommandé par tous de n'utiliser les mobiles qu'avec précaution, et pendant des durées limitées, et de se servir d'une oreillette. Certains préconisent aussi de ne pas les laisser en permanence "sous tension" en les portant.

c. le cas des "antennes" est complexe et reste en débat. Les ondes de téléphonie mobile sont très proches de celles de la télévision et de la bande FM dans lesquelles nous "baignons", dont les puissances sont beaucoup plus grandes. Des études sont toujours en cours (²), mais dans le doute, il est sage d'appliquer le principe de précaution.

² Cf. le site de l'ANFR, de l'AFSSE, et quelques liens sur notre site.